

Steep, un nouveau pas pour les économies d'énergie

Le projet européen Steep sera officiellement lancé en septembre. Porté en France par les Chambres de commerce et d'industrie (CCI), il a pour objectif d'accompagner des PME vers des économies d'énergie de 10 à 15%.

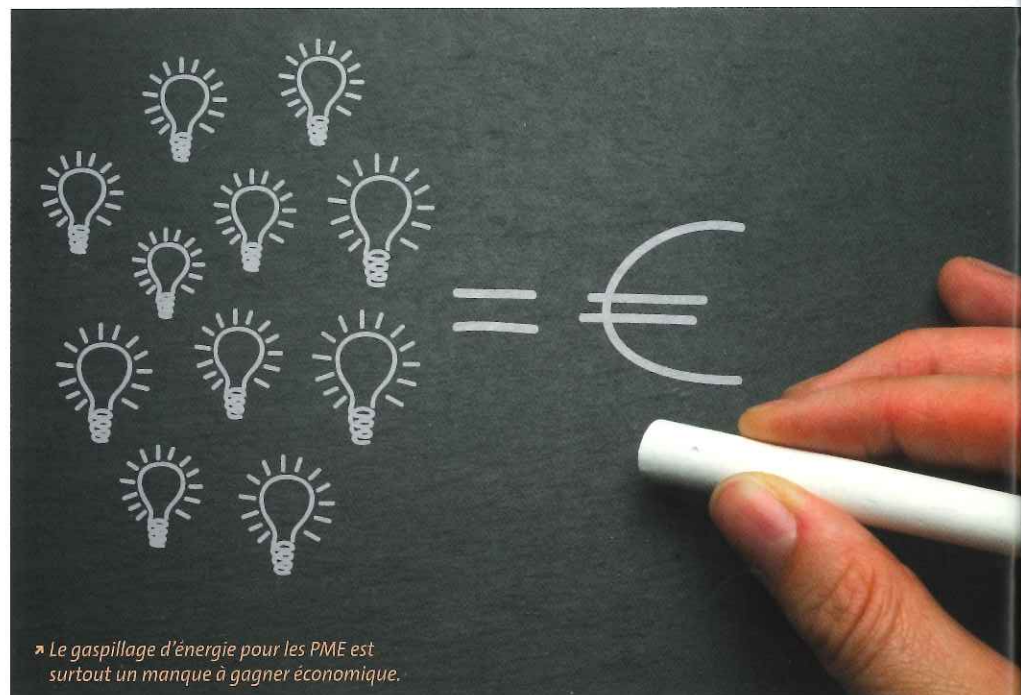
Les PME subissent la hausse des tarifs énergétiques. Éviter le gaspillage n'est donc pas seulement pour elles un geste écologique, mais surtout économique. Le programme Steep (Support and training for an excellent energy efficiency performance), qui succède à d'autres opérations comme "Énergie intelligente – Europe II (IEE)" concerne 630 firmes en Europe, dont 170 en France. La nouveauté est qu'il y a une obligation de résultats pour les participants. Steep propose de les aider à mieux maîtriser leurs consommations et à réduire leurs coûts. Il est piloté par Eurochambres, l'association européenne des CCI, et englobe 34 d'entre elles issues de dix pays du Vieux Continent. Il dispose d'un budget de 2,7 millions d'euros, financé à 75% par l'Union européenne. Une initiative qui rencontre un grand succès auprès des sociétés de divers secteurs, comme la mécanique, l'imprimerie, la cosmétique ou l'hôtellerie. «Il y a un très



bon retour et une demande d'accompagnement dans la durée de la part des entreprises», se réjouit **Fabienne Anselin**, conseillère énergie opération chez Énergie durable dans les entreprises de la Loire (Edel). Cet organisme, qui est porté par les deux CCI de la Loire et l'Alec 42, assiste les PME du département dans toutes leurs démarches liées à l'énergie.

Un plan d'économies sur trois ans

Le but affiché est la réduction de leurs consommations énergétiques de 10 à 15% en moins de trois ans. Comment cette opération va-t-elle



► Le gaspillage d'énergie pour les PME est surtout un manque à gagner économique.

se dérouler ? L'entreprise doit être une PME au sens européen du terme (moins de 250 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros...) et s'engage pour trois ans. Durant cette période, elle accepte de communiquer ses consommations tout les deux mois et doit nommer un référent énergie. Dans un premier temps, ceux qui ne l'ont pas déjà fait peuvent réaliser un pré-diagnostic énergétique. Il en résultera un plan d'actions opérationnel et un tableau de bord énergétique. «Pour les aider, nous avons mis en place un programme de formation et de suivi qui comprendra des volets individuels et collectifs. La CCI Rhône-Alpes a décidé que le dispositif serait gratuit dans notre région», explique Fabienne Anselin. Mais cela ne sera pas le cas partout. Certaines CCI, comme celle des Pays de la Loire, ont prévu une inscription de 1 000 à 1 500 euros, qui inclut des journées de formation complémentaires. Cet accompagnement associe un suivi individuel et un temps d'échange collectif adapté aux spécificités de chaque entreprise. Sur le

plan individuel, Steep prévoit un appui pour la mise en place des priorités d'actions et des choix techniques, une aide pour solliciter des financements et l'élaboration d'un tableau de bord personnalisé. «L'accompagnement collectif comprendra dans notre région l'organisation de neufs ateliers sur des thématiques comme le management de l'énergie ou l'efficacité énergétique», précise Fabienne Anselin. Des échanges entre sociétés seront aussi mis en place et un séminaire régional de lancement du projet sera organisé en septembre. Celui-ci est ambitieux mais reste réaliste : «Nous adoptons une approche apparentée à l'ISO 50 001, nous sommes dans un cadre similaire, mais vu le temps réduit qui nous est imparti, nous ne pourrions aller aussi loin. Mais c'est un premier pas», explique la conseillère en énergie chez Edel. Le programme en est à ses débuts, la liste des participants ne sera finalisée qu'à la fin du mois de juillet. Il commencera officiellement en septembre 2014 et prendra fin en février 2017. ●

Olivier Mary